

Yacht – Club du Rhône



AVIS DE COURSE Régate départementale inter série dériveur Dimanche 14 juin 2026

Yacht Club du Rhône

Grade : 5B

Tél : 04 78 91 21 35

Email : yachtclub.durhone@orange.fr

<https://ycr-lyon.com/>

1. REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées le jour de la régata et seront disponibles en version électronique sur le site du YRC

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Les bateaux admissibles

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter série dériveurs et quillards de sport de type vent d'ouest.

3.3. Les concurrents

Chaque membre d'équipage possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- leur licence Club FFVoile valide
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- ou une licence temporaire FFV valide pour la date de la régata accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

Yacht – Club du Rhône



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 10€ par bateau participant à la régates

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription

Les pré inscriptions peuvent se faire en utilisant le sondage suivant [Régate départementale 14 juin](#) ou par mail (yachtclub.durhone@orange.fr).

Confirmation d'inscription du samedi 13 à 14h au dimanche 14 juin 2026 à 14h00 au bureau du Yacht Club du Rhône, 12 avenue Jacques Brel 69650 Saint Germain au Mont D'or.

5.2. Jours de course

La course se déroule sur 1 jour le dimanche 14 juin 2026

5.2. Heure de la première course

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h